



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1424

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Attribution d'une subvention à l'association Locaux Motiv' pour l'animation de la plateforme web rhône-solidaires.org - Année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Morage.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1424**

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
commune (s) :	Lyon 7°
objet :	Attribution d'une subvention à l'association Locaux Motiv' pour l'animation de la plateforme web rhône-solidaires.org - Année 2016
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Locaux Motiv' est une association qui rassemble, au sein du quartier de la Guillotière à Lyon, des structures aux statuts multiples (associations, sociétés coopératives de production (SCOP), entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL), coopératives d'activités, indépendants, etc.) dont les champs d'activité s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire (ESS).

A travers l'animation de ce lieu, l'association Locaux Motiv' soutient l'émergence, la mise en œuvre et le développement de projets ESS. Locaux Motiv' est à la fois :

- un lieu ressource : mise à disposition de ressources (espaces de travail, outils, ressources numériques, documentation, veille thématique, recyclerie, etc.), partage d'expériences et de services (pôle reprographie, salles de réunion et formation, laboratoire photo, etc.), espaces de co-working, bureau nomade,
- un lieu collaboratif : différents temps formels et informels de découverte des métiers et des pratiques, apéritifs découvertes, temps de formations sur des thématiques spécifiques,
- un lieu d'échanges : plate-forme collaborative, bénévolat, animations autour de thématiques portées par les adhérents,
- un lieu d'accompagnement : incubateur/facilitateur de projets par la mise à disposition d'une boîte à outils à destination de ses membres et du public.

L'association porte depuis 2014 la plateforme www.rhone-solidaires.org qui est un outil web participatif permettant la promotion de l'ESS auprès du grand public.

Elle rassemble et rend accessibles les informations pratiques et les actualités publiées par les structures de l'économie sociale et solidaire.

II - Objectifs de la Métropole de Lyon

L'ESS représente aujourd'hui 12,2 % des entreprises de la Métropole et 9,2 % des emplois. Elle est donc une composante essentielle du développement économique du territoire. Entre 2010 et 2014, l'emploi a augmenté de 1,4 % dans l'ESS, quand il a baissé globalement de 0,3 % dans le secteur privé classique à l'échelle nationale.

L'ESS conjugue développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités. C'est parce qu'elle participe d'un modèle de développement «inclusif», qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social, que la Métropole poursuit, en partenariat avec les Communes, une démarche qui s'articule autour de 3 axes :

- la promotion de ce modèle et de ses pratiques les plus performantes auprès du grand public et l'animation de ses acteurs autour de projets collectifs,
- l'innovation sociale à travers la structuration de filières répondant aux enjeux des territoires de la Métropole, le développement de coopérations entre les acteurs de l'ESS et de l'économie classique et l'émergence de projets,
- l'entrepreneuriat et le développement d'activités et d'emplois.

La présente délibération s'inscrit dans l'axe de promotion de la stratégie métropolitaine de développement de l'ESS. Elle concerne l'animation des acteurs de l'ESS de la Métropole autour de la plateforme web participative www.rhone-solidaires.org, en lien avec la plateforme régionale www.rhone-alpesolidaires.org.

III - Compte-rendu des actions réalisées en 2014-2015 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2014-0367 du 3 novembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € pour l'animation locale de cette plateforme.

Créée en 2007 par la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire, la plateforme web www.rhone-solidaires.org est le fruit d'un essaimage d'une plateforme existante sur l'agglomération grenobloise, permettant l'animation de réseaux d'acteurs au plus proche des territoires.

Depuis 2014, les objectifs poursuivis par l'association sont les suivants :

- augmenter la fréquentation du site,
- animer un réseau d'acteurs de l'ESS sur le territoire communautaire puis métropolitain,
- accompagner les utilisateurs sur la plateforme en ligne pour faciliter leur contribution,
- organiser des séances de production collectives thématiques visant à la mise en ligne de contenus en lien avec les axes stratégiques des territoires de la Métropole,
- recenser les structures existantes du territoire pour alimenter l'annuaire en ligne,
- participer et organiser des événements de promotion à l'échelle de la Métropole.

La visibilité de la plateforme est en constante augmentation depuis, pour atteindre le nombre de 5 200 visiteurs en moyenne par mois, soit près de 63 000 visiteurs annuels.

L'association a également animé des sessions d'information-sensibilisation qui ont conduit à la production de lettres d'informations thématiques (emploi et ESS, mobilité, alimentation durable, etc.) et permis d'augmenter considérablement le nombre d'articles postés directement par les structures (1 200 en 2015).

Près de 170 nouvelles structures ont été répertoriées dans l'annuaire, les publications d'offres d'emplois ont progressé de 130 % au même niveau que la publication d'événements dans l'agenda.

IV - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

L'objectif de l'association, pour l'année 2016, est d'asseoir encore mieux la plateforme comme outil d'animation des acteurs, la finalité étant de mieux coordonner les dynamiques territoriales et de promouvoir les initiatives remarquables auprès du grand public, dans un souci de plus grande lisibilité.

Les rencontres et groupes de travail devront développer l'interconnaissance des structures et favoriser les pratiques les plus performantes de coopération et de mutualisation.

L'association des Locaux Motiv' poursuivra le travail engagé en 2015 et, plus particulièrement, son action sur :

- l'animation du réseau d'acteurs de l'ESS notamment à travers un groupe de travail permettant de proposer des actions collectives de promotion à l'échelle de la Métropole,
- la coproduction de lettres d'informations en lien notamment avec les filières prioritaires de la stratégie de développement métropolitaine de l'ESS,
- l'identification de nouveaux acteurs venant alimenter l'annuaire.

Les actions menées devront contribuer à augmenter la visibilité de la plateforme et par conséquent le nombre de visiteurs.

Budget prévisionnel (TTC en euros)

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	12 630	Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000
		Ville de Lyon	5 000
services extérieurs	14 840	Ville de Villeurbanne	1 500
charges de personnel	8 430	Métropole de Lyon	19 400
Total	35 900	Total	35 900

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 19 400 € au profit de l'association Locaux Motiv' pour l'animation de la plateforme en 2016. Cette action fait l'objet d'un financement conjoint de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour la période 2010-2016. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 400 € au profit de l'association Locaux Motiv' pour l'animation de la plateforme web rhone-solidaires.org,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Locaux Motiv' définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 65 - opération n° 0P01O1578 à hauteur de 19 400 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.